

Paris, le 22 juin 2016

Convention médicale : la CSMF quitte la table des négociations

Un simple avenant aurait suffi ! Après quatre mois de discussions conventionnelles, les médecins n'ont obtenu que la sécurisation du régime de retraite ASV. A moins d'un mois de la fin des négociations, aucun autre engagement n'a été pris par la CNAM.

Soit un hypothétique C à 25 euros sans aucune évolution garantie, soit une grille tarifaire des consultations à peine ébauchée. Un forfait pour les structures libérales qui n'est que symbolique ! Une ROSP revisitée au mieux à coût égal sans impact sur la santé publique. Des actes techniques où seul l'exceptionnel serait revalorisé en dévalorisant des actes fréquents. Le Contrat d'accès aux soins à peine revisité sans aucune ambition.

Un plat de lentilles, et encore soldé ! Que de temps perdu !

La CNAM reste dans sa logique comptable et ne semble pas vouloir une convention ambitieuse qui accompagne la médecine libérale pour réaliser le virage ambulatoire et sauvegarder le système de santé à la française.

La CSMF quitte la table des négociations. Elle a proposé un « new deal pour une convention novatrice » en dix points sans spécialité perdante ni baisse tarifaire. Seule une proposition de texte conventionnel avec éléments chiffrés permettra d'ouvrir enfin de véritables négociations conventionnelles.

Quand la CNAM comprendra-t-elle qu'il est indispensable de sauver l'exercice libéral, de revaloriser l'ensemble des actes quelle que soit la spécialité et rendre la confiance ?

Le gouvernement doit aujourd'hui prendre toutes ses responsabilités et sortir d'une idéologie qui ne peut que conduire à la disparition de la médecine libérale.

La CSMF ne participera pas aux prochaines séances, dans l'attente de réponses concrètes sans dogme imposé.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.